



Le chef de l'Etat vient de faire augmenter les coûts des passeports et des visas.

Ce jeudi 20 juin 2024, le président Paul Biya, a signé une ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024. Cette décision a pour conséquence immédiate une augmentation des prix de certains services officiels pour les Camerounais.

La modification de la loi de finances

La nouvelle loi modifie l'enveloppe budgétaire de l'Etat pour l'exercice 2024, qui passe de 6 740 milliards à 7 278 milliards de FCFA. Cette augmentation financière a des répercussions directes sur le quotidien des Camerounais, en particulier pour ceux qui souhaitent se faire établir ou authentifier certains documents officiels.

Les nouveaux prix des documents officiels

Parmi les modifications apportées, le droit de timbre sur le passeport est augmenté à 110 000 FCFA pour la délivrance, le renouvellement ou la prorogation (article 548). Les prix des visas augmentent également : un visa ordinaire de six mois coûtera désormais 100 mille francs CFA, tandis que le visa express coûtera 150 000 FCFA.

La Carte nationale d'identité (CNI) voit son timbre passer à 10 000 FCFA contre 2 800 FCFA précédemment. Les cartes consulaires sont également affectées : les Camerounais résidant en Afrique devront payer 20 000 FCFA, ceux résidant en Asie payeront 25 000 FCFA et ceux résidant en Europe ou en Amérique payeront 30 000 FCFA.

17 articles modifiés

En tout, ce sont 17 articles qui ont subi des modifications, portant révision à la hausse des prix de ces services parmi les plus sollicités par le peuple au quotidien. Le budget de l'Etat passe à sept mille 278 milliards et cent millions FCFA, dont sept mille deux cent douze milliards cinq cents millions FCFA pour le budget général et soixante-cinq milliards six cent millions FCFA d'affectations spéciales.